



Décision n°:  
GB/ASM/AG/2024/81

Convention de partenariat  
avec l'association La Scène  
au jardin

Senlis fait son théâtre 2024

## DECISION

Nous, Maire de la Ville de Senlis,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 5 juillet 2020, portant sur la délégation consentie par le Conseil Municipal à Madame le Maire en vertu des articles L 2122-21, L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté de délégation de fonctions et de signature à Madame Marie-Christine Robert, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire délégué aux Affaires Culturelles et à la Communication, n°221 en date du 30 septembre 2020,

Considérant la nécessité de passer des conventions et contrats dans le cadre de la programmation 2024 du festival « Senlis fait son théâtre »,

## DECIDONS :

Article 1 : la passation d'une convention de partenariat avec l'association La Scène au jardin, représentée par Guy LEHNER, son président, sise 17 rue de la Faisanderie – 60500 CHNATILLY, pour la diffusion d'informations dans le cadre de leurs supports de communication respectifs, lors l'édition 2024 de « Senlis fait son Théâtre ».

Article 2 : Cette convention est passée à titre gracieux.

Article 3 : L'ampliation de la présente décision sera adressée la Sous-Préfecture de Senlis, L'intéressé qui dispose d'un délai de deux mois à compter de la présente notification, pour saisir le Tribunal Administratif par courrier 14 rue Lemerchier 80000 AMIENS, ou par l'application informatique télérecours citoyen accessible via le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) et annexée au dossier.

Fait à Senlis, le 21 MARS 2024



Marie-Christine ROBERT

1<sup>er</sup> Adjoint délégué aux Affaires Culturelles  
et à la Communication

Cette décision a été,  
Reçue en Ss-Préfecture le : 21 MARS 2024  
Notifiée à l'intéressé le : 21 MARS 2024  
Publiée sur le site internet de la collectivité le : 22 MARS 2024